



# Le Plouasnais

Feuillet Municipal N°36 – Avril 2021

## MAIRIE / AGENCE POSTALE

Lundi : 9h – 12h / 14h – 16h30

Mardi : 9h – 12h / 14h – 16h30

Mercredi : 9h – 12h / fermée

Jeudi : fermée / 14h – 16h30

Vendredi : 9h – 12h / 15h – 16h30

Samedi : 9h – 12h

Internet : <http://www.plouasne.fr>

Facebook : [Commune de Plouasne](#)

Email : [mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)

Bureau : 02 96 86 48 19

Fax : 02 96 86 42 40

**Urgence Communale : 06 10 11 34 48**

## PRATIQUE

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

Docteurs Guimar & Sourd : 02 96 86 48 17

Infirmières 02 96 86 43 62

Dentistes 02 96 86 48 76

Pharmacie 02 96 86 48 78

Podologue 02 96 27 43 04

Diététicienne 07 68 31 68 25

Hypnothérapeute 06 61 11 33 79

Antipoison 02 99 59 22 22

Gendarmerie 02 96 87 74 00

Écoles 02 96 86 48 44 (publique)

02 96 86 46 54 (privé)

Cantine 02 96 86 48 56

Collège 02 96 86 48 31

**GARDERIE MUNICIPALE 02 96 86 48 44**

Toute la semaine : 7h – 8h40 / 16h35 – 19h

**BIBLIOTHÈQUE 02 96 86 44 59**

Mardi : 9h / 10h30

Samedi : 10h / 12h30

**DÉCHETTERIE D'ÉVRAN 02 96 87 20 10**

Lundi : Fermée / 14h – 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 – 12h30 / Fermée

Jeudi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

Vendredi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

Samedi : 8h45 – 12h30 / 14h – 17h45

**DÉCHETS VERTS - PLOUASNE**

Mercredi : Fermé / 14h – 17h30

Samedi : 10h – 17h45

## Le projet France Services se ré-oriente pour s'adapter aux besoins du bassin de vie.

Initialement prévu en structure fixe pour **accompagner** les habitants dans leurs **démarches administratives** auprès de **9 opérateurs socles** (CAF, Pôle Emploi, CPAM, MSA, DGFIP, CARSAT, Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, de Métier et de l'Artisanat), le dispositif évolue et devient itinérant pour « **Aller vers** » la population. Un **camping-car sillonnera** à compter de **courant mai, douze communes** réparties entre les **Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine**. Un calendrier avec les jours, horaires et fréquences de permanence sera prochainement relayé dans les villages ayant souhaité accueillir le service : Saint-Juvat, Guenroc, Tréfumel, Le Quiou, Saint-André-des-Eaux, Plouasne pour les Côtes d'Armor et Saint-Thual, Longaulnay, La Baussaine, Saint-Pern, Médréac pour l'Ille-et-Vilaine.

Actuellement, cet accompagnement est déployé à la Mairie de Plouasne. Mme Anne Le Roux vous accueille, de préférence sur rendez-vous, aux horaires d'ouverture de la Mairie.

**Contact** : par téléphone au 06 65 42 66 44 ou

par mail : [aide-administrative@plouasne.fr](mailto:aide-administrative@plouasne.fr)



## Incivilité et Incivisme :

Chers administrés,

Le calme et la sécurité sont des attentes légitimes des Plouasnaises et des Plouasnais. Tout un chacun a le droit à la tranquillité dans sa vie quotidienne. Malheureusement force est de constater que ce droit n'est pas toujours respecté.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que nous constatons, sur notre commune, divers actes d'incivilité et d'incivisme (**dépôts sauvages, non-respect des limitations de vitesse, stationnements sur les trottoirs, vols avec effractions dégradations de tous genres, etc...**). Ainsi, samedi 13 février, à 20h50, mon 1<sup>er</sup> adjoint a été sollicité pour intervenir à l'entrée de l'école publique où des mineurs criaient et donnaient des coups de pieds dans le défibrillateur. A son arrivée les auteurs de trouble ont bien évidemment pris la fuite, incapables d'assumer leurs actes et leur présence à l'extérieur, alors que nous sommes confinés à partir de 18h00.

Pour toutes celles et ceux qui ont choisi de vivre, de grandir et de vieillir sereinement à Plouasne, je ne laisserai pas les choses dégénérer.

Acteur majeur de la sécurité sur notre commune et détenteur de prérogatives légales prévues par la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, je dispose de moyens d'interventions, notamment pour des faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité publique et mettrai, avec mon Conseil Municipal, tout en œuvre pour garantir la quiétude publique, en application du code de la sécurité intérieure qui confie au maire des missions de prévention de la délinquance sur le territoire de sa commune.

Tous les auteurs d'incivilités qui seront identifiés grâce aux moyens mis en place, seront convoqués par courrier officiel « pour rappel à l'ordre », prérogative du Maire. Si le ou les contrevenants sont mineurs, le rappel à l'ordre se fera en présence des parents ou de ses représentants légaux, qui seront destinataires d'une copie de la convocation.

Le Maire – Michel DAUGAN

### Travaux Place de l'Église :

En avril, des travaux de rénovation de la place de l'église vont débuter pour une durée de 4 à 5 semaines. C'est la société ALEANOVA qui a été retenue pour réaliser l'embellissement du lieu, qui sera végétalisé et arboré tout en préservant quelques places de stationnement ainsi qu'un espace terrasse pour le bar «Le Refuge».

### Sécurité routière : Modification de la signalisation rue de la Libération :



Le 18 mars, avant la présentation, le 27 mars matin, du projet « sécurité routière » pour la commune, et faisant suite à une réunion, sur site, avec les riverains, deux panneaux « STOP » ont été installés rue de la Libération, afin de contraindre les automobilistes qui entrent ou sortent du cœur de bourg, à marquer un temps d'arrêt

aux intersections avec les rues Saint-Joseph et de la Fontaine Saint-Jacques, et ainsi réduire, dans les deux sens, la vitesse des véhicules empruntant la rue de la Libération.

Pour mémoire, chaque automobiliste, doit marquer un temps d'arrêt à la ligne blanche et céder le passage à tous les usagers qui circulent sur la chaussée abordée.

Le manquement à l'une de ces obligations, entraîne le retrait de 4 points sur le permis de conduire ainsi qu'une amende forfaitaire de 135€. Le changement de la modification des lieux est en place et des contrôles aléatoires de la Gendarmerie seront effectués, dans les prochains jours.

### Appel à propositions...

Dans le cadre de l'embellissement de la « Place de l'Église », puis de la rénovation de « l'ancienne salle des fêtes » et attenant à celle-ci de la construction d'un boulodrome, il est envisagé dans le cadre de leurs inaugurations respectives de donner un nom à ces deux lieux.

La dénomination de rues, places ou édifices publics relèvent exclusivement de la compétence des communes. De fait, il est proposé aux plouasnaises et plouasnais de s'associer à la réflexion du Conseil Municipal, en faisant des propositions de dénomination de ces lieux, conformément à l'intérêt public local. Une boîte à « suggestions » sera installée dans l'entrée de la Mairie à compter du mois d'Avril.

### Bibliothèque :

La bibliothèque de Plouasne est désormais ouverte le mardi matin de 9h00 à 10h30 et le samedi matin de 10h00 à 12h30.

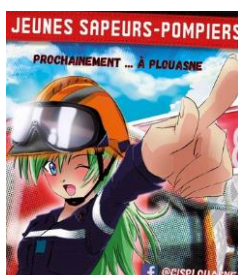
Les membres de l'association sont toujours à la recherche de bénévoles pour tenir une permanence et permettre ainsi un accueil plus important dans la semaine, notamment le mercredi après-midi. Si vous êtes intéressés, merci de contacter la Présidente, Mme Gesferois, au 06.81.17.77.73 (le soir, de préférence).

### Ouverture d'une section "Jeunes Sapeurs-Pompiers" à Plouasne :

"Tu cherches une activité dynamique et civique, tu aimes le sport, tu veux découvrir le métier de sapeur-pompier, tu veux apprendre les gestes qui sauvent ? Devenir jeune sapeur-pompier (JSP), c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent.

Au mois de septembre le CIS de Plouasne ouvrira son "école-section" JSP", l'incorporation dans cette nouvelle section se fera sur dossier de candidature à retirer au CIS de Plouasne ou à télécharger sur la page Facebook @CISPlouasne. Rejoins-nous.

Contact responsable JSP Plouasne : Anthony Rigollé - 06 95 16 97 34 – [anthony.rigolle@sdis22.fr](mailto:anthony.rigolle@sdis22.fr)



### SOUS – PRÉFECTURE

Lundi-Vendredi : 8h30 -12h ouvert au public  
17, rue Michel – BP 72061  
22102 DINAN Cedex  
Tél : 08 21 80 30 22

*Les démarches administratives concernant les cartes grises et les permis de conduire sont dorénavant à effectuer en ligne sur le site internet de l'ANTS.*

<https://ants.gouv.fr/>

### SERVICE PUBLIC

Tél : 39 39 (0.15€/min + prix de l'appel)  
Internet : <http://www.service-public.fr>

### DINAN AGGLOMÉRATION

8, Bd de l'Europe - 22100 DINAN  
Tél : 02 96 87 14 14

Internet : <http://www.dinan-agglomération.fr>

### Faites-nous part de vos idées, infos ou suggestions à :

[mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)

Retrouvez toutes les informations de notre commune, ainsi que tous les feuillets et bulletins sur notre site :

<http://www.plouasne.fr>

### **Les prochains évènements sur la commune**

En raison de la crise  
sanitaire en cours,  
nous ne pouvons  
éditer un agenda  
fiable.

Nous vous incitons  
donc à consulter le  
site internet de la  
commune ou notre  
compte Facebook.